

ARRÊTÉ n°ARR2024DFA_002
Portant délégation de signature à monsieur Yannick TREGUIER
Directeur des formalites administratives

Le Maire de Vénissieux,

Vu l'article L2122-19 du Code Général des Collectivités Territoriales autorisant le Maire à donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature :

- au directeur général des services et au directeur général adjoint des services de mairie,
- au directeur général et au directeur des services techniques,
- aux responsables de services communaux.

Vu les articles L2122-1 et suivants et du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la gestion des cimetières et aux opérations funéraires,

Vu les articles R2213-1-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux pouvoirs de police des funérailles et des lieux de sépulture,

Vu l'arrêté du 3 mars 2016 portant réglementation applicable aux cimetières communaux de la Ville de Vénissieux.

ARRÊTE :

Article premier - Sous notre surveillance et notre responsabilité, délégation de signature est donnée à M. Yannick TREGUIER, Directeur des Formalités Administratives, pour les actes suivants :

- Courriers relatifs à l'échéance et au renouvellement des concessions de cimetières,
- Autorisations d'exécution de travaux dans les cimetières dans les conditions prévues par l'arrêté portant réglementation applicable aux cimetières communaux,
- Autorisations d'accès aux véhicules motorisés dans les cimetières dans les conditions prévues par l'arrêté portant réglementation applicable aux cimetières communaux,
- Autorisations de crémation et de dispersion des cendres,
- Autorisations de fermetures de cercueils.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Yannick TREGUIER, délégation est donnée à Monsieur Didier BOCH, Responsable du Service Etat-Civil – Gestion Funéraire pour la signature des actes prévus à l'article 1^{er} du présent arrêté.

Article 3 – Le présent arrêté sera publié au recueil des actes de la Ville, transmis à Madame la Prefète du Rhône et notifié à chacun des fonctionnaires nommément désignés.

Fait à Vénissieux, le 15 février 2024

Le Maire,



A handwritten signature in black ink, appearing to read "MPICARD", is written over the official seal.

Michèle PICARD